

COMMUNE DE SAUSHEIM

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Département
du Haut-Rhin**

Arrondissement de
MULHOUSE

Séance du 10 décembre 2019

Sous la présidence de M. Daniel BUX, Maire

Nombre de Membres du
Conseil Municipal élus :

29

Conseillers en fonction :

27

Conseillers présents :

24

Conseillers absents :

3

Présents :

Daniel BUX, Guy OMEYER, Chantal BRUN,
Jean-Pierre BARI, Michèle DUDA, Pierre
MARCHAL, Sophie LENET, Robert FEKETE,
Danièle MIMAUD, Bernard NOTTER, Marie
MESSINA, Micheline FOULON, Christian
SCHIEBER, Jeannine SPENLE, Michel DE LA
TORRE, Denis LIGIBEL, Karine LEMART,
Catherine CHEMIN-RIEB, Laurent GRAFF,
Muriel WALTER, Daniel HAABY, Fabienne
BEYER, Dominique HABIG, Jean-Jacques
MISSLIN

Excusés :

Simone MULLER, Maria BUTZ, Marie-Christine
GOEPFERT

Procurations :

Madame BUTZ à Monsieur GRAFF
Madame GOEPFERT à Madame DUDA

Secrétaire de séance :

Anne Catherine GASZTYCH - DGS

URBANISME

POINT N°11 : MODIFICATION DU PLU

Le PLU communal a été approuvé par délibération du 30 janvier 2017.

Après 2 ans d'application, il est aujourd'hui nécessaire de faire évoluer le document par la voie d'une procédure de modification afin de clarifier, rectifier ou revoir le contenu de certaines dispositions.

Les modifications suivantes sont envisagées :

- Modification des dispositions relatives à la zone UXa afin d'identifier, conformément à la réglementation de la ZAC qui existait sur cette zone, un sous-secteur dans lequel la règle de hauteur qui prévalait dans la ZAC serait reprise (20 mètres de hauteur) ;
Modification de la rédaction des dispositions relatives à la mixité sociale (demande des services de l'Etat)
- Modification de la rédaction des normes de stationnement afin d'asseoir les obligations de réalisation sur le nombre et la taille des logements
- Rectification des erreurs matérielles sur plan
- Retrait de la zone du PPRT approuvé sur le plan de zonage ;
- Numérisation du plan de zonage et mise à jour du parcellaire et du bâti reporté sur plan

Ces changements peuvent être effectués dans le cadre de la procédure de modification de PLU prévue par le code de l'urbanisme dans la mesure où les évolutions envisagées répondent aux critères légaux de cette procédure à savoir (cf L.153-31 et L.153-36 du code de l'urbanisme) :

- elles ne portent pas atteinte à l'économie générale du PADD du PLU,
- elles n'ont pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels
- elles n'entraînent pas de graves risques de nuisance
- elles ne concernent pas une zone à urbaniser inscrite depuis plus de 9 ans dans le PLU
- ne créent pas des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté.

Conformément à l'article L153-37 du code de l'urbanisme, la procédure est engagée à l'initiative du maire qui établit le projet de modification et c'est l'organe délibérant de la collectivité compétente qui approuvera la modification à l'issue de la procédure.

A cet égard il est rappelé que la procédure, engagée sous l'initiative de l'autorité territoriale et accompagnée par les services de l'ADAUHR sera poursuivie et achevée par Mulhouse Alsace Agglomération en raison du transfert de compétence « PLU » à la structure intercommunale au 1^{er} janvier 2020.

Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au Budget Primitif 2020.

Après avoir entendu l'exposé, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, se prononce sur la démarche de modification du PLU qui va être engagée :

- **Approuvant l'engagement d'une procédure de modification du PLU sur les points exposés ci-avant,**
- **Autorisant Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU**

Pour extrait conforme
Sausheim le 12 décembre 2019

Certifié exécutoire par dépôt :

en Sous-préfecture le :
et par publication le :

